COMMUNIQUÉ de PRESSE

www.deux-sevres.fr

MARDI 9 JUILLET 2024

Retour sur les planches de La Garette pour les promeneurs à pied et à vélo grâce à la reconstruction réalisée par le Département des Deux-Sèvres

Compagnon de route des promeneurs à pied ou à vélo, le Département des Deux-Sèvres inaugure ce mardi 9 juillet 2024, à Magné, la passerelle en bois de La Garette. Elle marque la fin d'un chantier de reconstruction débuté en septembre 2023. "En plus d'assurer une liaison sécurisée entre les communes de Coulon et Sansais, cet itinéraire permet aux cyclistes et aux randonneurs de s'immerger au coeur d'un milieu bucolique, véritable vitrine des paysages du Marais poitevin. Plus qu'un aménagement local réussi, ce platelage reflète aussi notre vision politique et stratégique pour l'avenir du marais poitevin, celle d'un Département qui conjugue protection de l'environnement et attractivité touristique ", ont expliqué Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres et Philippe Brémond, vice-président en charge des mobilités.
Et d'ajouter : « Le Département des Deux-Sèvres a investi 2,34 millions d'euros pour la reconstruction de ce platelage (NDLR, dont une subvention de l'Etat de 334 000 euros) emprunté par de nombreux cyclistes parcourant la Vélo Francette (lire ci-dessous) ainsi que de nombreux promeneurs ».

Une balade de 600 mètres en immersion totale dans le paysage maraîchin

Devenue dangereuse car très dégradée par les inondations, cette passerelle a été fermée à la circulation en avril 2022. En parallèle, plusieurs études ont été engagées afin de concevoir un nouvel aménagement prenant en compte les contraintes du site, les enjeux environnementaux et architecturaux du site inscrit du Marais poitevin.
Après le démontage de l'ouvrage existant, 386 pieux métalliques ont été vissés sur une profondeur de 7 à 9 mètres, laquelle technique permet de limiter l'impact des travaux sur le milieu naturel. Idem pour le platelage qui a été livré de manière préfabriquée par ensemble de 3.5 mètres de long afin d'optimiser le temps de mise en place et de limiter l'impact sur l'environnement. A noter également le choix des éléments porteurs non plus en bois mais en métal galvanisé afin d'assurer leur longévité dans le temps et le choix du bois pour le platelage et le solivage : le robinier, seule essence européenne résistant naturellement aux marnages (alternance de période d'inondation et d'assec).
En amont de la reconstruction du platelage, un diagnostic a été mené sur les arbres jalonnant le passage pour écarter les arbres malades, en fin de vie ou menaçant le platelage ou la route départementale. Une cinquantaine d'espèces sera replantée fin 2024 pour diversifier la trame arborée, en complément des arbres conservés dans la zone. Ce programme de plantation a été élaboré par le Parc naturel régional du Marais poitevin en partenariat avec le Département.

La passerelle en chiffres
Longueur : 600 m
Largeur : 3,50 mètres
Nombre de pieux : 386
Nombre d'arbres plantés : environ 50
Nombre de lames de bois : 3 800
Nombre de belvédères formant des haltes équipées de bancs en bois : 4
Les intervenants de ce chantier sont : Artelia Ville et Transport (44) pour la maîtrise d'oeuvre, Ginger CEBTP (79) pour la géotechnie, Apave (Niort) pour le contrôle technique, Socotec (Niort), coordinateur SPS, l'entreprise Amexbois (Alpes de Haute-Provence) et Ancr'est (Moselle), le sous-traitant des pieux.

Les Deux-Sèvres, territoire de Véloroutes et de chemins ruraux
Le département se laisse traverser et découvrir par les cyclotouristes au gré des véloroutes :
- la Vélo Francette (Ouistreham – La Rochelle) traverse les Deux-Sèvres entre Saint-Martin-de-Sanzay et Arçais sur environ 180 km ;
- la Vélidéale (Saint-Nazaire - Lac de Vassivière traverse les Deux-Sèvres sur 198 km, entre Mauléon et Val de Laume ;
- la véloroute V94 (Bourges – La Rochelle) traverse les Deux-Sèvres, sur environ 100 km, entre les communes de Chenay et Arçais ;
- la véloroute V95 (Bressuire – Les Sables d'Olonne) traverse les Deux-Sèvres entre les communes de Bressuire et Moncoutant-sur-Sèvre, soit une section d'environ 25 km.
Ce réseau cyclable touristique représente un linéaire cumulé d'environ 450 km. A noter que dans le cadre du schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres porté par la collectivité, ont été réalisés la réfection de 25 km de chemins, le jalonnement de 240 km d'itinéraires et la sécurisation de 65 carrefours.
Le territoire compte également une multitude de chemins ruraux à emprunter à vélo, à pied ou à cheval et permettant de découvrir la mosaïque de paysages et la diversité patrimoniale.
"Un atout valorisé par le Département qui mène une politique volontariste pour le développement des mobilités douces et trace la route de belles escapades sur les chemins deux-sévriens. Plus de 5 millions d'euros ont été investis ces dernières années par la collectivité pour leur développement", conclut Coralie Dénoues

CONTACT PRESSE
Delphine PERONNET
Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51
www.deux-sevres.fr